

# Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 24 MAI 2022 à 20h15

**Etaient présents :** Mesdames Yolande Boichut, Marielle Castella, Colette Petetin, Sarah Vionnet et Messieurs Claude Cabaud, Patrick Deleule, Claude Faivre, Benoît Martin, Louis Vallet.

**Etaient absents excusés :** Madame Anne-Sophie Maire, Monsieur David Bardey

**Secrétaire de séance :** Madame Yolande Boichut

### Révision des tarifs de l'assurance

Faisant suite à une discussion entre Madame le Maire et Monsieur Feuvrier, responsable de l'agence Aviva de Quingey, quelques modifications aux contrats d'assurance de la commune sont présentées. Le montant annuel de l'assurance qui couvre les bâtiments, les véhicules, les Élus (assurance responsabilité civile obligatoire) est de 5 437 euros TTC par an.

Après délibération, le Conseil Municipal valide cette modification.

### Convention Communauté Communes Loue Lison

La CCLL propose une convention de mise à disposition du service commun des actes et autorisations d'urbanisme. Ce service est une assistance aux communes pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Montant de l'adhésion : 600 euros.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

### Convention Syded

Dans la perspective de travaux d'isolation thermique des bâtiments communaux (école en premier lieu), une convention d'aide à la maîtrise d'ouvrage est nécessaire.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Syded, organisme habilité à exercer ce type de prestation.

### Avancement grade d'agents communaux

Les avancements de grade de Mesdames Marianne Delbecque et Chantal Manzoni impliquent :

- la suppression d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles et d'un emploi d'agent technique territorial,
- la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles et d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces dispositions seront effectives au 01/06/2022.

### Ilot de sénescence

En contrepartie de la création de la carrière de Myon, une parcelle de la forêt de superficie équivalente à celle de la carrière est désignée « ilot de sénescence ». Cette parcelle ne disposera d'aucune intervention pendant 30 ans. Le carrier s'acquittera chaque année de la somme de 400 euros, réévalué de 2% par an à la commune de Myon.

Cette décision est validée à l'unanimité des présents.

## Vente de bois

Une vente de bois, à la société Polard Transport, exploitée à l'abatteuse dans les parcelles 12 et 47, est acceptée par le Conseil Municipal pour un montant de 3 840.80 euros HT (divers 27 euros/stère – chêne 25 euros /stère – tilleul 22 euros/stère).

## Aménagement du lotissement

Monsieur Guglielmetti, assistant maître d'ouvrage, a présenté un estimatif des travaux d'aménagement du lotissement. Le montant total estimé, au cours actuel des matériaux, est de 151 402 euros, auquel s'ajoutent les honoraires AMO (aides à la maîtrise d'ouvrage) de 4 450 euros. La subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), de 30%, soit 46 755.46 euros est à retrancher, soit un reste à charge pour la commune de 109 099,75 euros. Sur cette base, le dossier sera établi et déposé en préfecture.

## Divers

- 🌸 Suite au remplacement, l'ancienne armoire frigorifique de la salle de convivialité sera donnée à la demande de son président, Monsieur Gérard Thibout, à l'ACCA de Myon,
- 🌸 Le Maire et les conseillers remercient les personnes qui ont participées au nettoyage du village ainsi que les personnes qui se sont proposées pour la réfection des tables et des bancs,
- 🌸 Les affouagistes sont priés de contacter Patrick Deleule pour le cubage de leur bois au 06 41 11 77 42.

La séance est levée à 22h30

Le Maire  
Sarah Vionnet



**Le 6 juin aura lieu, dans notre village, la balade solidaire au profit de la maladie Valentin Haüy**